

RAPPORT N° 91/1-05
au Conseil Municipal

OBJET

ACTION DU CONTRAT DE VILLE

ETUDE DE FAISABILITE D'UNE STRUCTURE DE CONGRES

Dans le cadre de sa politique générale de promotion et de développement touristiques de la Commune, la Municipalité envisage de lancer une étude de faisabilité d'une structure de congrès.

Le lancement de cette étude correspond à l'aboutissement logique de la réflexion déjà engagée à partir des conclusions de l'étude sur le Schéma Général d'Orientation Touristique de Saint-Denis. En outre, l'étude de faisabilité d'une structure de congrès suivra les premiers travaux de celles en cours sur le marché du tourisme d'affaires et de congrès qui tend à compléter l'image et le rôle de Saint-Denis en tant que métropole régionale. Cette étude, également inscrite au titre du Contrat de Développement, devra comporter deux phases :

- une analyse du marché selon l'offre, la demande, ainsi que l'intégration d'une analyse de la concurrence (qu'elle soit externe ou interne) ;
- le choix d'une stratégie ;

à partir des données du marché, elle devra déboucher sur une conclusion pratique : la mise en place d'un Palais des Congrès, intégrant un Bureau des Congrès ou, seulement, la mise en place d'un Bureau des Congrès ;

les principales caractéristiques de la structure devront également être déterminées (situation, équipements connexes éventuels, capacité, etc...).

Le coût de cette étude est estimé à 100 000 F, et le plan de financement peut être décomposé comme suit :

DETAIL DU FINANCEMENT	MONTANT
DEPARTEMENT (Contrat de Développement)	30 000
COMMUNE	70 000
TOTAL	100 000

Les crédits nécessaires sont inscrits au Chapitre 906 - Article 132-370 du Budget Primitif 1991.

Il vous est demandé :

- de vous prononcer sur l'opportunité de lancer cette étude ;
- de m'autoriser :
 - * à lancer une consultation et à passer un marché avec le bureau d'études retenu ;
 - * à solliciter la subvention prévue au programme de financement de l'opération auprès du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

DELIBERATION N° 91/1-05
du Conseil Municipal
en séance du samedi 16 mars 1991

OBJET

ACTION DU CONTRAT DE VILLE

ETUDE DE FAISABILITE D'UNE STRUCTURE DE CONGRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/1-05 du Maire ;

Sur l'avis favorable des Commissions Economie, Travaux et Appels d'Offres, et Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Approuve le principe de l'étude de faisabilité d'un équipement de congrès (estimation : 100 000 F, crédits inscrits au Chapitre 906 - Article 132-370 du Budget Primitif 1991).

ARTICLE 2

Autorise le Maire :

- à lancer une consultation et à passer un marché avec le bureau d'études retenu ;
- à solliciter la subvention prévue au programme de financement de l'opération auprès du Département (30 000 F/ Contrat de Développement).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 MARS 1991



LE MAIRE : Rapport n° 5. Rapporteur : Patrick VERGUIN.

Patrick VERGUIN procède à la lecture du Rapport.

M. VERGUIN P. : La Municipalité envisage la réalisation d'une étude de faisabilité d'une structure de congrès.

Cette affaire concerne le lancement d'une étude destinée à produire une analyse du marché, ainsi que l'intégration d'une analyse de la concurrence sur la Ville de Saint-Denis.

Le coût de cette étude est estimé à 100 000 F.

LE MAIRE : Questions ? Oppositions ? Abstentions ? Adopté à l'UNANIMITE.